PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

HAUTES-PYRÉNÉES
HAUT DÉBIT

HAUTES-
PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

Feuille de route des Hautes-Pyrénées

FRANCE
NUMÉRIQUE
ENSEMBLE

Signée à Tarbes le 5 juin 2025

Au salon des communes et des intercommunalités des Hautes-Pyrénées

Pour le Préfet des Hautes-Pyrénées, la Secrétaire Générale	*Le Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées*	*Le Président de la Régie Hautes-Pyrénées Haut Débit*
Nathalie GUILLOT-JUIN	***Michel PELIEU***	***Nicolas DATAS-TAPIE***

En présence de Madame la Sénatrice des Hautes-Pyrénées
Présidente de l'association des maires et des présidents d'intercommunalités des Hautes-Pyrénées

Viviane ARTIGALAS

Introduction....3
I. Méthode d'élaboration de la feuille de route....4
II. Synthèse du diagnostic territorial....8
Méthode du diagnostic....9
Spécificités du territoire en lien avec l'inclusion numérique....10
Démographie....10
Taux de vieillissement :....11
Taux de chômage....12
Taux de pauvreté....12
Niveau de diplôme....13
Indice de fragilité numérique....14
Synthèse des données du diagnostic par EPCI....16
Extrapolations, hypothèses basées sur les enquêtes nationales....17
III. Ambition et positionnement de la gouvernance locale des Hautes-Pyrénées sur l'inclusion numérique....19
FICHES ACTIONS....20
Action 1 : Les lieux d'inclusion numérique....20
Action 1.1 : Mise à jour de la cartographie des lieux d'inclusion numérique....22
Action 1.2: Promouvoir la cartographie des lieux d'inclusion numérique au niveau départemental....24
Action 1.3 : Renforcer les lieux d'inclusion numérique sur le département des Hautes-Pyrénées....25
Action 2 : Acteurs de la médiation et de l'accompagnement numérique....27
Action 2.1: Identifier tous les médiateurs numériques et les aidants administratifs du territoire proposant des services gratuits ou quasi gratuits....30
Action 2.2: Coordonner/animer les actions des médiateurs numériques et des aidants administratifs....31
Action 2.3 : Renforcer la coopération entre les médiateurs numériques et les aidants administratifs....34
Action 2.4: Qualifier les médiateurs numériques et les aidants administratifs à l'usage des outils numériques disponibles pour l'accompagnement....35
Action 2.5 : Sécuriser les pratiques des aidants administratifs....38
Action 3 : Agir pour l'insertion numérique des personnes en précarité numérique....39
Action 3.1 : Identifier et développer l'offre territoriale de matériels recondtionnés....42
Action 3.2 : Encourager l'achat de matériels reconditionnés....44
Action 3.3 : Amener les services au plus près des personnes précaires et éloignées du numérique....45
Action 4 : Etudier les conditions de maintien d'une offre de services d'accompagnement numérique....46
Action 5 : Développer l'éducation au numérique pour tous....47
Action 5.1 : Renforcer l'éducation au numérique des jeunes....48
Action 5.2: Renforcer les compétences numériques des salariés et des autoentrepreneurs. 49
Action 5.3: Renforcer les compétences numériques des agents des administrations et des opérateurs en charge de missions de services publics....50

Introduction

Cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif (SNNI) et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de la Refondation numérique, l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont souhaité réaffirmer leur engagement en faveur de l'inclusion numérique du plus grand nombre. Prenant la suite de la SNNI, la feuille de route nationale France Numérique Ensemble est structurée autour de 4 axes et 16 engagements :

- Axe 1 : Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié ;
- Axe 2 : Déployer une gamme d'outils numériques accessibles à tous les médiateurs numériques pour assurer un développement des compétences tout au long de la vie ;
- Axe 3 : Soutenir les acteurs du secteur dans leurs travaux de structuration de la filière professionnelle et renforcer l'adéquation des formations aux réalités opérationnelles ;
- Axe 4 : Collecter et partager des données structurées pour mieux adapter, au fil de l'eau, la politique d'inclusion numérique aux réalités locales et nationales.

Cette feuille de route doit permettre, d'ici à 2027, d'atteindre les objectifs suivants : 8 millions de personnes accompagnées, 25 000 lieux d'inclusion numérique, 20 000 « aidants numériques » formés et 2 millions d'équipements informatiques reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes.

Les préfectures de département ont été chargées de coordonner la construction de gouvernances territoriales autour de l'inclusion numérique et de rédiger des feuilles de route locales qui déclinent les engagements nationaux. La présente feuille de route est le fruit d'un étroit travail collaboratif entre la préfecture des Hautes-Pyrénées, le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées et la Régie Hautes-Pyrénées Haut Débit.

I. Méthode d'élaboration de la feuille de route

Une gouvernance assurée par trois acteurs

Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

Le Département s'est mobilisé sur le sujet dès 2017, jouant le rôle de chef de file de l'action sociale, en partenariat avec de nombreux acteurs. Il a réalisé un recensement des lieux d'inclusion numérique et a accueilli des volontaires en service civique pour animer des ateliers et organiser des concertations par bassin de vie, visant à aider les publics en difficulté.

Le Département a co-organisé avec l'État et diverses associations une formation destinée à améliorer les modalités d'accueil et l'accompagnement des usagers sur les questions d'accès au numérique. Cette initiative a conduit à l'élaboration et à la diffusion d'un annuaire des lieux d'inclusion numérique à plus de 60 partenaires.

Avec l'arrivée de RhinOcc, le Département et ses partenaires se sont intégrés au HUB inclusion numérique pour créer la cartographie RhinOcc, un outil cartographique interactif. En 2024, le Département poursuit son engagement en matière d'accueil social inconditionnel, en partageant des données démographiques et sociales, des diagnostics du territoire, ainsi que des annuaires et bases de ressources sociales, etc.
Le Département est également intéressé par le dispositif Aidants Connect. Cependant, il attend la mise en place d'un plan d'action et la formation correspondante avant de pouvoir s'engager.

La Régie Hautes-Pyrénées Haut Débit

C'est la structure référente de l'aménagement numérique pour le compte du Département des Hautes-Pyrénées (suivi du déploiement de la fibre optique, réseau TNT, couverture en téléphonie mobile). Depuis juin 2022, avec l'accord de sa collectivité de référence, la Régie HPHD a recruté deux conseillers numériques afin d'accompagner l'ensemble des collectivités locales du 65 sur la sensibilisation aux outils numériques (fonctionnement, gestion, renouvellement de matériel, sécurisation de données, accès aux réseaux sociaux, procédures administratives dématérialisées, mise en place base d'adressage locale, ...). L'effort est orienté sur l'accompagnement des maires, adjoints, élus d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leur secrétariat et/ou services informatiques. Cet accompagnement se poursuit avec l'engagement sur 18 mois d'un conseiller numérique coordinateur qui va mener le diagnostic territorial et participer à l'élaboration de la feuille de route, objet de notre partenariat.

Dès 2025, les Hautes-Pyrénées seront l'un des tout premiers territoires ruraux de France à être entièrement raccordé à la fibre optique. Ce sera l'aboutissement d'un chantier exceptionnel débuté en 2018 à la suite d'un accord historique entre le Département, l'Etat et l'opérateur Orange, qui a entièrement financé sur ses fonds propres ce déploiement. Cet investissement colossal s'adosse au réseau départemental géré par Hautes-Pyrénées Numérique depuis 2011, principalement dédié aux entreprises et aux sites publics (collèges, lycées, hôpitaux, collectivités locales, ...).
Garantir d'ores et déjà, 100% des communes fibrées, confirmant une éligibilité au très haut débit, est un atout considérable pour l'attractivité et le développement du territoire. Il était dans la suite logique de s'engager dans l'accompagnement à la vulgarisation et à la prise en main des usages numériques auprès de l'ensemble de nos administrés. Et le tout, en privilégiant un accès en proximité et en sécurité.

La Préfecture

La crise du COVID a marqué un changement de paradigme dans l'appréhension de la politique publique de l'inclusion numérique. Le plan de relance a permis de consacrer des moyens inédits à cette politique et d'accélérer la mise en œuvre des actions de la stratégie nationale pour un numérique inclusif. Plus d'un million d'euros de crédits de l'État ont été alloués pour financer les postes des conseillers numériques dans les Hautes-Pyrénées.
Parallèlement, le déploiement des France services a permis de mailler le territoire d'aidants administratifs pour accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches en ligne.

Le développement parallèle du réseau des conseillers numériques et du réseau des conseillers France services a permis de rapprocher un certain nombre de hauts-pyrénéens du numérique.

Conscients de l'enjeu de créer un partenariat étroit entre ces deux réseaux, le Conseil départemental, la régie HPHD et la préfecture ont organisé dès ***juin 2022*** une première rencontre des conseillers numériques et des coordinateurs des espaces France services.

Le préfet, le président du Département et le président de la Régie Hautes-Pyrénées Haut Débit ont présenté aux participants les objectifs de cet évènement :

- Permettre une connaissance mutuelle ;
- Favoriser une bonne orientation des publics dans l'accès aux droits et l'accompagnement au numérique ;
- Recenser les besoins des participants en terme d'équipements, de formations, d'outils.

Les bases d'une première feuille de route ont ainsi été posées. Les moyens alloués dans le cadre de la feuille de route nationale France Numérique Ensemble permettent aujourd'hui d'assurer une coordination technique renforcée entre les membres de la gouvernance pour accompagner les acteurs du territoire.

Les parties prenantes

Les collectivités territoriales, les services et les opérateurs de l'État, les acteurs de la politique de la ville, les associations et les entreprises souhaitant œuvrer pour l'inclusion numérique, constituent l'ensemble des parties prenantes.

Certains acteurs sont associés aux travaux techniques sur l'inclusion numérique depuis plusieurs années dans le département, notamment l***a Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), l'association La Mêlée et l'association Coll.in***.

La CDC a permis d'initier la structuration de réseaux pour un numérique inclusif en finançant l'amorçage des premiers ***hubs*** en 2019, en lien avec l'ANCT. Elle a réparti une enveloppe d'amorçage de 5 millions d'euros entre 11 projets lauréats dont celui du « réseau et hub pour un numérique inclusif en Occitanie RhinOcc », constitué notamment des associations La Mêlée et Coll.in. L'association La Mêlée, basée à Toulouse, a été créée en 2000 avec pour objectifs d'ouvrir et de développer les connaissances sur les sujets liés aux technologies digitales et leurs usages. L'association Coll.in, collectif pour l'inclusion numérique, a été créée en 2019, autour des objectifs suivants :

- Développer la médiation numérique auprès des personnes en situation précaire et de grande fragilité ;
- Accompagner la montée en compétence des travailleurs sociaux dans le domaine de la médiation et de l'inclusion numériques.

Les fonds de la CDC ont permis au hub RhinOcc d'initier la structuration d'un écosystème de l'inclusion numérique dans 4 départements d'Occitanie dont les Hautes-Pyrénées.

La CDC intervient par ailleurs en tant qu'opérateur de l'État dans le déploiement de nombreux dispositifs en faveur de l'inclusion numérique. Elle est ainsi chargée du suivi du dispositif « conseillers numériques ». Elle est également le partenaire stratégique de l'ANCT pour accompagner le déploiement, l'outillage numérique et l'animation du réseau France services.

La méthode

L'élaboration de la feuille de route : une équipe-projet constituée de référents techniques du Conseil départemental, de la régie Hautes-Pyrénées Haut Débit et de la préfecture, se réunit depuis l'automne 2023 ; à l'été 2024, l'équipe-projet a été rejointe par les 2 coordinateurs des conseillers numériques respectivement recrutés par la régie Hautes-Pyrénées Haut Débit et par l'association Coll.in, avec le soutien financier de l'ANCT. Le coordinateur du hub RhinOcc (association La Mélée) a participé à quelques réunions du groupe-projet.

Les crédits alloués par l'ANCT dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la feuille de route vont permettre de concrétiser les actions identifiées pour certaines d'entre elles, dès l'été 2022. Certaines actions figurant dans la feuille de route émanent des échanges avec les conseillers numériques et leurs employeurs qui ont eu lieu en 2023 et 2024 (réunions en préfecture en présence du Hub RhinOcc, de l'association Coll.in et de la Caisse des dépôts, ateliers d'animation des conseillers numériques conduits par l'association Coll.in).

Le diagnostic de la feuille de route comprend des données départementales et des données ventilées à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale pour permettre une vision fine et concrète des enjeux d'inclusion numérique. Cette présentation vise à faciliter l'appropriation du sujet par les acteurs de terrain impliqués dans les bassins de vie. S'agissant de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, les données tiennent compte des spécificités urbaines de Tarbes et de Lourdes.

Certaines actions connexes à l'inclusion numérique sont par ailleurs en cours de déploiement à l'échelle de ces territoires dans le cadre des contrats pour la réussite de la transition écologique, du pacte des solidarités, des contrats de ville, des conventions territoriales globales. La politique publique de l'inclusion numérique est un sujet transversal, en lien avec l'accès aux droits, l'illettrisme, la lutte contre la pauvreté ainsi que la transition écologique. Les actions de la présente feuille de route ont vocation à s'articuler avec celles concernant ces différentes thématiques.

La rédaction de la feuille de route a été guidée par la volonté de disposer d'un document précis, détaillé et opérationnel, permettant à l'équipe-projet de le décliner de manière efficace. Cette feuille de route détaillée n'a pas vocation à être diffusée in extenso aux parties prenantes. Elle est destinée à l'ANCT, à la gouvernance départementale et à l'équipe-projet.
Une version synthétique de la feuille de route sera présentée par la gouvernance aux différentes parties prenantes et à la presse.

Le suivi de la feuille de route :

Les réunions mensuelles de l'équipe-projet vont se poursuivre tout au long de la mise en œuvre de la feuille de route. Des réunions semestrielles seront organisées avec les parties prenantes.

Une attention spécifique sera portée à la communication sur les différentes actions, afin d'en maximiser les effets.

La gouvernance sera attentive à une coordination efficiente pour porter les actions des différents acteurs, publics ou privés, qui partagent l'ambition d'un numérique inclusif au service de tous.

II. Synthèse du diagnostic territorial

Méthode du diagnostic

Ce diagnostic territorial s'appuie sur des études à l'échelle nationale :

- L'étude nationale réalisée par le ***CREDOC-CREAD*** sur l'approche de l'éloignement numérique

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a lancé en 2021 une consultation pour la production d'un rapport sur l'état de l'art de la société numérique française. C'est dans ce cadre que le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CRÉDOC) et le Centre de recherche sur l'éducation, les apprentissages et la didactique de l'Université de Rennes (CREAD) associé au GIS M@rsouin, se sont vus confier la production de ce rapport, paru en 2023 (« la société numérique française : définir et mesurer l'éloignement numérique ») [1].

Le ***CRÉDOC*** est un organisme d'études et de recherche au service des acteurs de la vie économique et sociale.

Marsouin (Môle Armoricain de Recherche sur la Société de l'Information et les Usages d'INternet) est un Groupement d'Intérêt Scientifique créé en 2002 à l'initiative du Conseil Régional de Bretagne. Il rassemble les équipes de recherche en sciences humaines et sociales des quatre universités bretonnes et de trois grandes écoles, soit 18 laboratoires, qui travaillent sur les usages numériques.

- Le Baromètre annuel du numérique[2], une étude réalisée par le ***CREDOC*** pour l'Arcep, l'Arcom, le CGE et l'ANCT

L'Arcep, l'Arcom, le Conseil général de l'économie (CGE) et l'ANCT s'associent pour publier les résultats du Baromètre du numérique, une étude annuelle réalisée par le CREDOC sur la diffusion des équipements numériques, l'évolution de leurs usages et la perception de leur empreinte environnementale.

[1] https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/la-societe-numerique-francaise-definir-et-mesurer-leloignement-numerique-1128

[2] https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/barometre-numerique2023.pdf?v=1718381329

- Les données démographiques et socio-économiques de l'INSEE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) est une direction générale du ministère de l'Économie et des Finances. Il a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire.

- L'indice de fragilité numérique (IFN) créé par La Mednum[3], en partenariat avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) dans le cadre du projet Incub'O porté par le secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) Occitanie en 2019

Les éléments du diagnostic territorial sont repris dans chaque thématique pour servir d'orientation dans le choix des actions et leur déclinaison.

Selon l'étude portée par l'***ANCT*** et réalisée par le ***CREDOC-CREAD*** sur l'approche de l'éloignement numérique, il ressort que ***31,5 %*** des ***18 ans*** et plus résidant en France métropolitaine sont éloignées du numérique en 2022 (soit ***16 millions de personnes***) faute de maîtrise des compétences numériques élémentaires :

- - la part des personnes internautes ne se sentant pas compétentes dans l'utilisation d'Internet s'élève à 22,9 % (soit 11,5 millions de personnes)

- - 8,8 % de la population de 18 ans et plus est non-internaute[4] en France (soit 4,5 millions de personnes)

En 2022, 37 % des personnes âgées de plus de 70 ans ne sont pas internautes soit 4,5 millions de personnes parmi les 10,7 millions de personnes de plus de 70 ans (8 % sur l'ensemble de la population, selon le Baromètre du numérique 2022). Les personnes non diplômées sont nettement moins souvent internautes que les personnes disposant d'un diplôme au moins équivalent au Bac. La part de non-internautes parmi les personnes non diplômées s'élève ainsi à près de 40 %, et moins de 10 % parmi les personnes diplômées (et même 2 % pour les diplômés du supérieur).[5]

Selon l'étude de l'INSEE sur l'illectronisme[6], 15,4 % des personnes de 15 ans et plus résidant en France (hors Mayotte) sont en situation d'illectronisme en 2021, soit 8,7 millions de personnes.

[3]société coopérative d'intérêt collectif qui agit pour l'inclusion et la médiation numérique, en France.

[4]Internaute désigne une personne qui utilise Internet, quelqu'un qui va sur le web, que ce soit de manière régulière ou occasionnelle.

[5]ANCT, CREDOC, Université Rennes 2 CREAD-M@rsouin, La société numérique française : définir et mesurer l'éloignement numérique, 2023.

[6]Insee Première • n° 1953 • Juin 2023

L'illectronisme, néologisme inspiré des mots « illettrisme » et « électronique », définit la situation d'une personne qui ne maîtrise pas les compétences de base pour utiliser les outils numériques (ordinateurs, smartphones, ...) et/ou accéder aux contenus disponibles sur internet (remplir un formulaire, acheter un billet de train, ...).
Les personnes les plus âgées et les plus modestes sont les plus touchées par l'illectronisme qui s'accroît avec l'âge et la précarité. De même pour les personnes sans diplôme qui ont un risque sept fois plus élevé d'être en situation d'illectronisme que les personnes ayant au moins un bac+3. Par ailleurs, l'illectronisme creuse des inégalités déjà existantes.

En résumé, ***l'âge, le niveau de diplôme, et la précarité*** apparaissent comme des facteurs prépondérants pour identifier et expliquer l'éloignement numérique au sein de la population française.

Spécificités du territoire en lien avec l'inclusion numérique

Démographie

Le département des Hautes-Pyrénées compte 230 956 habitants (données INSEE, publiées en janvier 2024).

Il compte 469 communes et 9 intercommunalités qui sont :

- La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées avec une population de 127 248 habitants ;
- La Communauté de Communes (CC) Adour Madiran avec une population de 23 955 habitants ;
- La CC du Plateau de Lannemezan avec une population de 17 665 habitants ;
- La CC de la Haute-Bigorre avec une population de 16 474 habitants ;
- La CC Pyrénées Vallées des Gaves avec une population de 15 226 habitants ;
- La CC des Coteaux du Val d'Arros avec une population de 11 065 habitants ;
- La CC Neste Barousse avec une population de 7 292 habitants ;
- La CC Aure Louron avec une population de 6 928 habitants ;
- La CC du Pays de Trie et du Magnoac avec une population de 6 798 habitants.

Taux de vieillissement :

Un Haut-Pyrénéen sur deux a plus de 49 ans

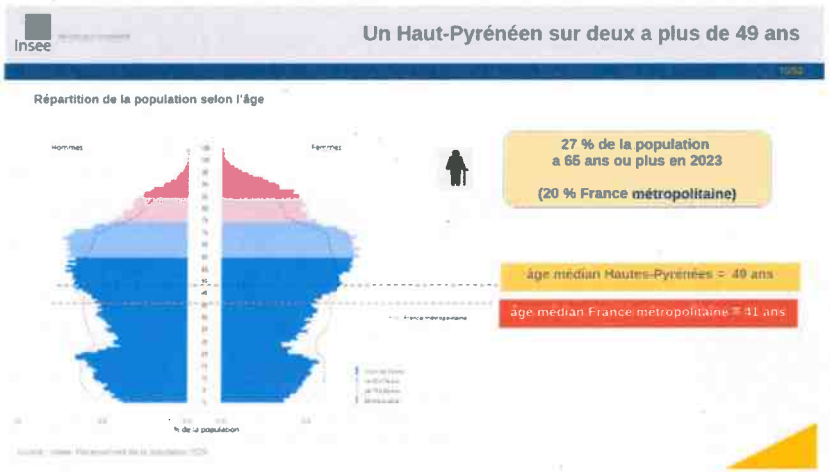

Le vieillissement de la population est plus rapide qu'en France métropolitaine et plus marqué dans l'Est du département (32 % de seniors).
Une population caractérisée par :

- Une faible représentation des jeunes : le département compte 24,5 % (soit 56 584 habitants) de jeunes de moins de 25 ans (contre 29,4 % en France)

- Une forte représentation des seniors : le département compte 27 % (soit 62 358 habitants) de personnes âgées de 65 ans ou plus contre 20 % au niveau national.



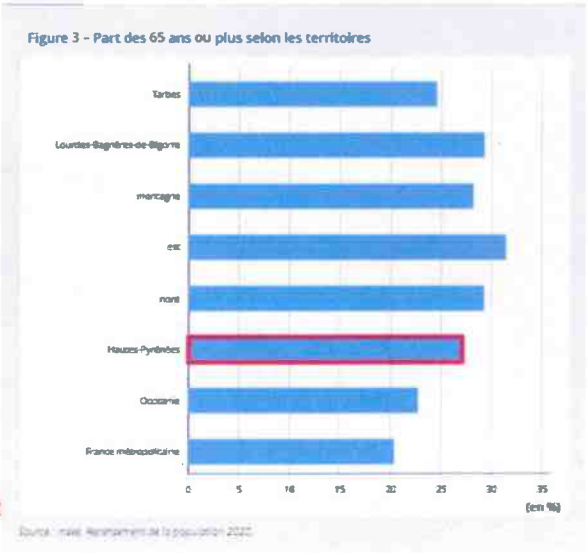

Taux de chômage

Le département des Haut-Pyrénées présente au 1er trimestre 2024 un taux de chômage légèrement supérieur à la moyenne de France métropolitaine : soit 8 % contre 7,5 %. Il reste cependant inférieur au taux de l'Occitanie (8,9 %).

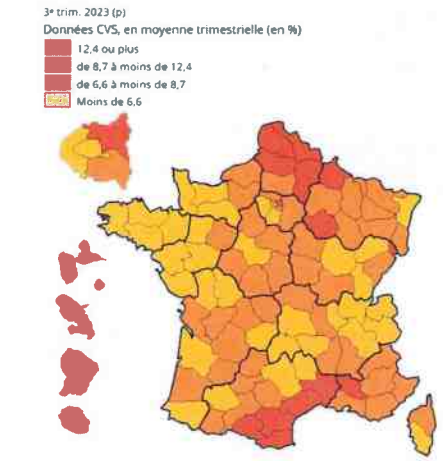

Source : Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT

25e taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine

Taux de chômage localisé au 3ème trimestre 2023 (en %)

Hautes-Pyrénées : 7,8 %
Occitanie : 8,8 %
France métropolitaine : 7,4 %

Le taux de chômage annuel moyen en 2023 était de 7,7 % dans le département des Hautes-Pyrénées contre 7,3 % en France.

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté dans le département des Hautes-Pyrénées en 2021 est de 16,0 %, un taux de pauvreté supérieur au taux national (soit 14,9 % en France métropolitaine) et inférieur au taux régional (17,5 % de la population en Occitanie).

Taux de pauvreté en 2021 (en%)

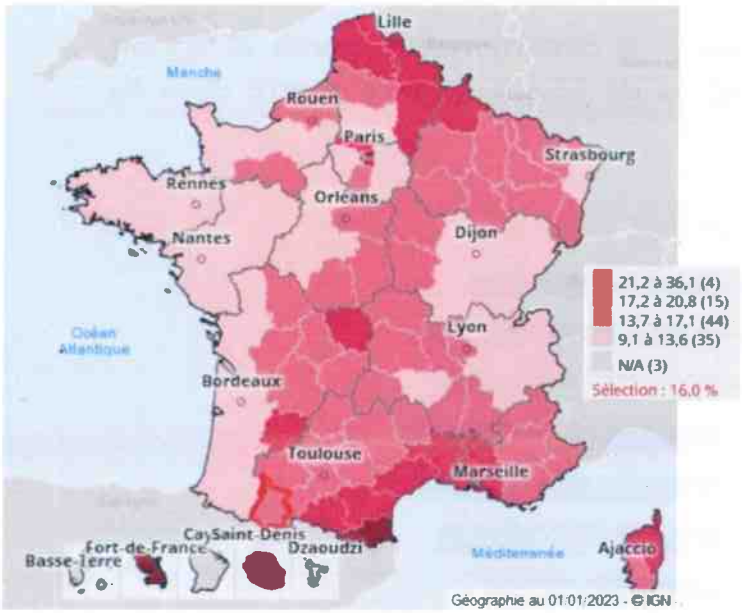

Taux de pauvreté en 2021
Hautes-Pyrénées : 16,0 %
Occitanie : 17,5 %
France métropolitaine : 14,9 %

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur **au seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 1 120 euros par mois en 2020 pour une personne seule. (Source filosofi).

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

Taux de pauvreté en 2021 (en %)

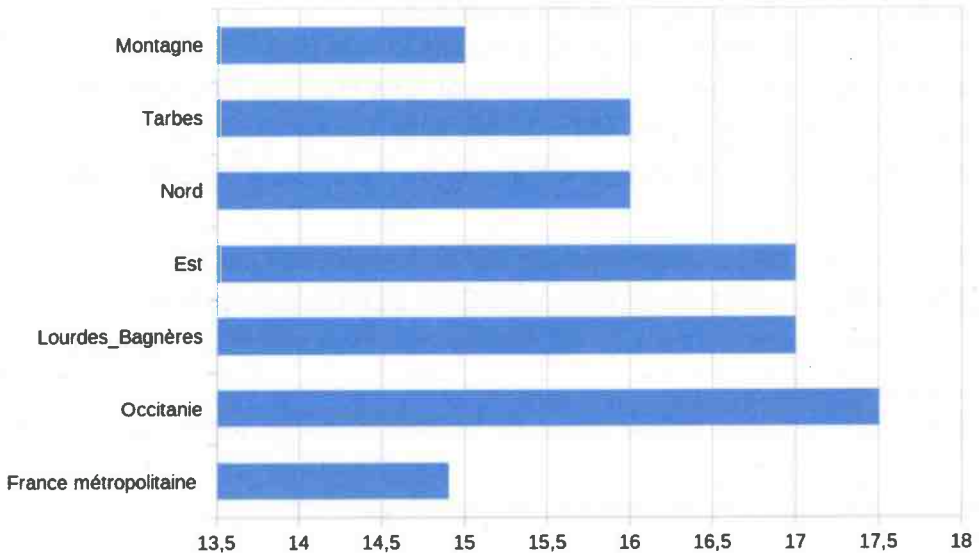

Le taux de pauvreté de la zone de Montagne est plus faible que dans les autres zones du département

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

La zone de montagne, définie par l'article 3 de la loi montagne, se caractérise par des handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux.

Niveau de diplôme

➔ ***Part de la population non scolarisée de 15 ans ou plus***

Selon l'étude de l'INSEE, la population non scolarisée de 15 ans ou plus dans le département des Hautes-Pyrénées est de 181 533 personnes (soit 78,60%)

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Diplôme	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	**181 553**	**85 660**	**95 893**
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	19,0	16,7	21,1
BEPC, brevet des collèges, DNB	6,4	5,5	7,1
CAP, BEP ou équivalent	29,4	35,0	24,4
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	18,6	18,0	19,1
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	11,1	10,1	12,0
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	8,8	7,1	10,4
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	6,7	7,5	6,0

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Source :INSEE https://www.insee.fr/fr/statistiques/8200507?sommaire=8200513&geo=DEP-65

➔ ***Niveau de diplôme de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (%)***

Selon l'INSEE, le niveau de diplôme dans le département des Hautes Pyrénées en 2021, parmi la population non scolarisée (soit 181 553 personnes) est le suivant :

- 19 % (soit 34 495 habitants) n'ont aucun diplôme ou certification d'études primaires ;
- 6,4 % (soit 11 619 habitants) ont un diplôme de BEPC, brevet des collèges ;
- 29,4 % (soit 53 376 habitants) ont un diplôme de CAP, BEP ou équivalent ;
- 18,6 % (soit 33 768 habitants) ont un diplôme de Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent ;
- 26,7 % (soit 48 474 habitants) ont un diplôme de l'enseignement supérieur.

Source :INSEE https://www.insee.fr/fr/statistiques/8200507?sommaire=8200513&geo=DEP-65

➔ ***Part des 20-24 ans sans diplôme[7] parmi la population des 20-24 ans en 2020***

Dans le département, 10,7 % des jeunes âgées entre 20 ans et 24 ans sont sans diplôme contre 9,6 % en France.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

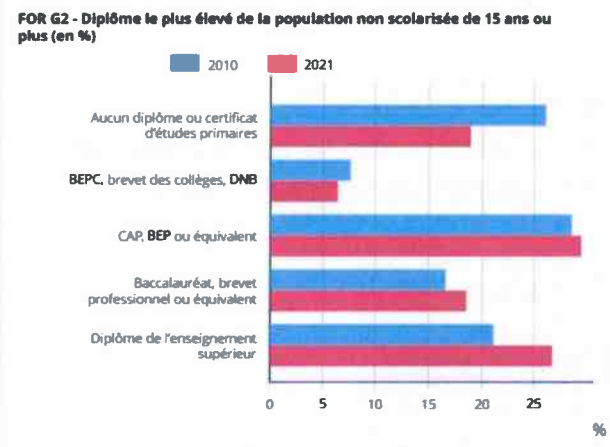

Note : Les modalités de réponse ayant évolué au cours des enquêtes de recensement, les valeurs ne peuvent être obtenues pour le millésime 2015.
Sources : Insee, RP2010, RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Indice de fragilité numérique

Créé par La Mednum[8] (société coopérative d'intérêt collectif qui agit pour l'inclusion et la médiation numérique, en France), en partenariat avec l'Agence

[7] On désigne sous le terme de « jeunes sans diplôme » les individus âgés de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation, et n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplômes de rangs plus élevés

[8] https://lamednum.coop/notre-cooperative/

Nouvelle des Solidarités Actives[9] (Ansa) dans le cadre du projet Incub'O porté par le SGAR[10] (Secrétariat Général aux Affaires Régionales) Occitanie en 2019.
L'Indice de Fragilité Numérique (IFN) répond à un besoin d'identification des risques de fragilité numérique sur le territoire. Issu d'études dédiées, notamment du CREDOC, il se construit sur des variables sociodémographiques directement corrélées au risque de fragilité numérique des populations. Les sources de données exploitées, de l'INSEE, l'ARCEP et la CNAF, sont en open data.
Le département des Hautes-Pyrénées présente un indice de fragilité numérique supérieur à la moyenne (soit 6,3).

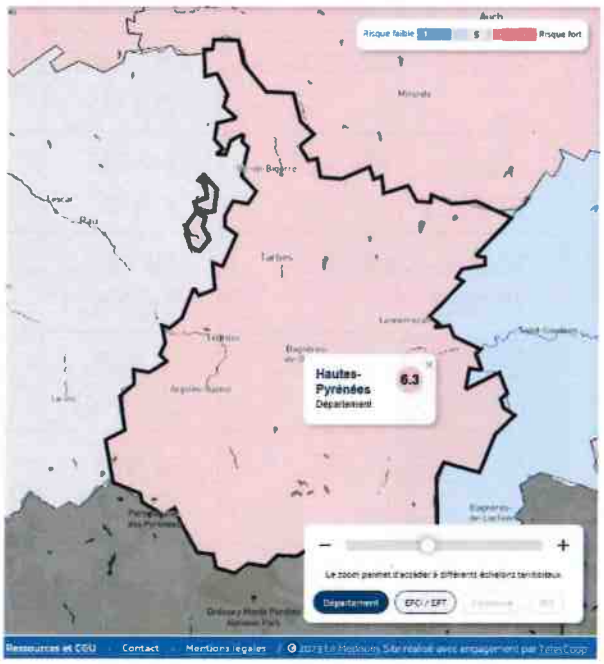



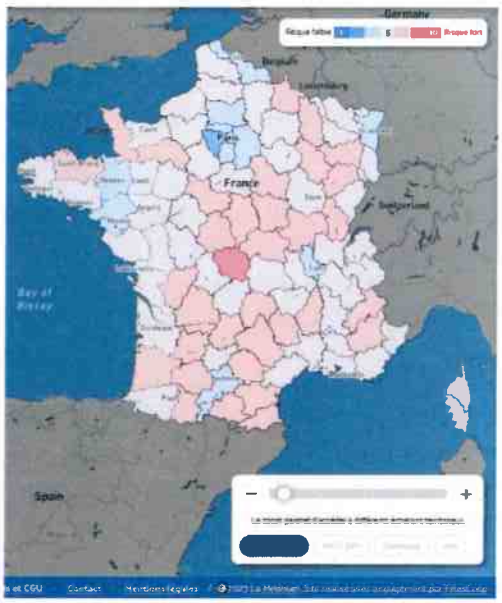

Indice de fragilité numérique national

[9] *Au service de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion, ANSA participe activement au déploiement de l'innovation et de l'expérimentation sociale aux côtés de l'Etat, collectivités territoriales, institutions publiques, entreprises, fondations, associations et personnes concernées.* https://www.solidarites-actives.com/

[10] *Le SGAR est chargé principalement de représenter et d'assister le Préfet de région dans ses actions de coordination des politiques publiques régionales, interrégionales, européennes, avec les services de l'État, en lien avec les services départementaux. Il veille également à la cohérence de la mise en œuvre des politiques nationales et de celles de la Communauté Européenne*

Synthèse des données du diagnostic par EPCI

		Nombre d'habitants 2021	Indice de Fragilité Numérique	Nombre des 65 ans et plus 2021	Taux de Pauvreté 2021	Population de 15 ans et + non scolarisée	Part des non diplômés[11] 2021	Part des 20-24 ans sans diplôme 2021
France		67 408 052		13 481 611 (20 %)	14,5 %	49 526 381	10 103 382 (20,4 %)	9,6 %
Occitanie		6 022 176		1 392 184 (23,11 %)	17,5 %	4 512 680	857 409 (19 %)	9,4 %
Hautes-Pyrénées		230 956		62 358 (27 %)	16 % (36 953)	181 553	34 495 (19 %)	10,8 %
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	Total CA	127 248	5,8	32 207 (25,3 %)	16,9 % (21 505)	97 376	18 404 (18,9 %)	10,6 %
	Tarbes	43 955	5,8	10 211 (23,2 %)		32 462	7 336 (22,6 %)	9,8 %
	Lourdes	13 509	7,3	4387 (32,5 %)		11 171	3 038 (27,2 %)	20,1 %
CC Adour Madiran		23 955	6,9	6836 (28,53 %)	14,8 % (3 545)	19 090	4 162 (21,8 %)	14,5 %
CC du Plateau de Lannemezan		17 665	7,0	5329 (30,16 %)	15,5 % (2 738)	14 443	3 105 (21,5 %)	11,9 %
CC de la Haute-Bigorre		16 474	6,9	5296 (32,14 %)	15 ,2 % (2 504)	13 490	2 550 (18,9 %)	8,8 %
CC Pyrénées Vallées des Gaves		15 226	6,6	4581 (30,1 %)	13, 7 % (2 085)	12 507	2 039 (16,3 %)	8,1 %
CC des Coteaux du Val d'Arros		11 065	5,9	2776 (25,08 %)	10,1 % (1 117)	8 602	1 212 (14,1 %)	8,7 %
CC Neste Barousse		7 292	7,4	2465 (33,80%)	16,2 % (1 181)	5 975	1 261 (21,1 %)	11,6 %
CC Aure Louron		6 928	7,0	1838 (26,53%)	16,2 % (1 122)	5 709	754 (13,2 %)	8,2 %
CC du Pays de Trie et du Magnoac		6 798	7,5	2368 (34,83%)	20,0 % (1 359)	5 681	1 267 (22,3 %)	10,5 %

[11] Dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus (%)2021

Zoom sur les publics prioritaires de la feuille de route

L'âge, le niveau de diplôme, et la précarité apparaissent comme des facteurs prépondérants pour identifier et expliquer l'éloignement numérique au sein de la population française.

Le département des Hautes-Pyrénées, avec une population de 230 956 habitants, présente les caractéristiques suivantes :

- 27 % de la population a 65 ans ou plus (soit 62 358 habitants) ;
- Un taux de pauvreté de 16 % soit 37 953 habitants ;
- 19 % de la population non scolarisée n'a aucun diplôme ou certification d'études primaires (soit 34 495 habitants).

Extrapolations, hypothèses basées sur les enquêtes nationales

Le tableau ci-après présente des données territoriales extrapolées à partir des enquêtes nationales. Ces extrapolations permettent d' obtenir des ***tendances*** pour chacun des EPCI.

		Part des personnes non internautes parmi la population de 65 ans et plus	*Part des personnes de 15 ans et plus en illectronisme*	*Part des personnes non diplômées dans la population non scolarisée de 15 ans et plus*	*Part des non internautes parmi les personnes non diplômées dans la population non scolarisée de 15 ans et plus*
France		4 988 196	8 735 292	10 103 382 20,4 %	4 041 353
Hautes-Pyrénées		23 072	30 500	34 495 19 %	13 798
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	*Total CA*	11 916	16 697	18 404 18,9 %	7 362
	Tarbes	3 778	5 887	7 336 22,6 %	2 934
	Lourdes	1 623	1 834	3 038 27,2 %	1 215
CC Adour Madiran		2529	3 160	4 162 21,8 %	1 665
CC du Plateau de Lannemezan		1971	2 359	3 105 21,5 %	1 242
CC de la Haute-		1959	2 214	2 550	1 020

Bigorre			18,9 %	
CC Pyrénées Vallées des Gaves	1694	2 033	2 039 16,3 %	816
CC des Coteaux du Val d'Arros	1027	1 428	1 212 14,1 %	485
CC Neste Barousse	912	968	1 261 21,1 %	504
CC Aure Louron	680	926	754 13,2 %	302
CC du Pays de Trie et du Magnoac	876	929	1 267 22,3 %	506

Extrapolations basées sur les enquêtes nationales

Les non internautes désignent les personnes n'utilisant pas internet.
L'illectronisme définit la situation d'une personne qui ne maîtrise pas les compétences de base pour utiliser les outils numériques (ordinateurs, smartphones) et/ou accéder aux contenus disponibles sur internet (remplir un formulaire, acheter un billet de train, ...)

Calculs effectués

Part des non internautes parmi la population de 65 ans et plus

37 % des personnes âgées de plus de 70 ans ne sont pas internautes en France en 2022 selon l'étude du CREDOC.
Sur cette base, on suppose qu'***environ*** 37 % des personnes âgées de plus de 65 ans sur les Hautes-Pyrénées sont susceptibles d'être non internautes.
Formule : Nombre des 65 ans et plus * 0,37

- ***Part des personnes en illectronisme***

Selon l'étude de l'INSEE sur l'illectronisme, 15,4 % des personnes de 15 ans et plus résidant en France (hors Mayotte) sont en situation d'illectronisme en 2021.
Sur cette base, on suppose qu'environ 15,4 % de la population de 15 ans et plus sur les Hautes-Pyrénées sont susceptibles d'être en situation d'illectronisme.
Formule : (Population de 15 ans et plus *0,154)

- ***Part des non internautes parmi les personnes non diplômées dans la population non scolarisée de 15 ans et plus***

La part de non-internautes parmi les personnes non diplômées de 15 ans et plus s'élève à près de 40 % en 2022 selon l'étude du CREDOC.
Sur cette base, on suppose qu'environ 40 % des personnes non diplômées dans la population non scolarisée de 15 ans et plus des Hautes-Pyrénées sont susceptibles d'être non internautes.
Formule : (Part des non dans la population non scolarisée de 15 ans et plus) * 0,40

III. Ambition et positionnement de la gouvernance locale des Hautes-Pyrénées sur l'inclusion numérique

L'ambition de la gouvernance locale des Hautes-Pyrénées en matière d'inclusion numérique s'inscrit dans une démarche proactive et mettant en cohérence les orientations nationales et les spécificités locales. La gouvernance vise à réduire la fracture numérique en agissant à plusieurs niveaux :

- ***Proximité numérique***

La gouvernance s'engage à rapprocher le numérique des populations les plus éloignées, que ce soit en termes de géographie, d'âge ou de conditions socio-économiques. Cela passera par la connaissance et la consolidation des lieux d'accueil numériques, l'organisation d'ateliers pratiques et la sensibilisation des populations vulnérables. Les territoires les plus isolés seront particulièrement ciblés, avec des actions de médiation numérique adaptées aux besoins des habitants.

- ***Coordination des acteurs***

Un autre objectif majeur est de coordonner efficacement les différents acteurs impliqués dans l'inclusion numérique. Cela inclut les médiateurs numériques, les conseillers numériques, les collectivités, les associations, et autres entités publiques et privées. Cette coordination doit permettre de mutualiser les efforts, d'éviter les redondances et d'assurer une couverture territoriale optimale. Un cadre structuré pour l'échange d'informations, la mise à jour régulière des ressources disponibles et la formation continue des intervenants sera mis en place.

- ***Evaluation des résultats***

Les résultats de cette feuille de route seront évalués à travers des indicateurs mesurant l'impact des actions menées sur la réduction des inégalités d'accès au numérique. La gouvernance suivra de près l'évolution du nombre d'usagers accompagnés, le développement des compétences numériques dans les publics cibles et la satisfaction des utilisateurs des services numériques.

FICHES ACTIONS

Action 1 : Les lieux d'inclusion numérique

État des lieux des données connues

Le développement d'une cartographie nationale s'inscrit dans le premier axe du volet « ***inclusion numérique*** » du ***Plan France Relance*** qui vise à la structuration et à l'outillage de la filière de l'inclusion numérique.
Les concertations menées en 2022 dans le département révèlent la nécessité de mieux identifier les lieux d'inclusion numérique pour les professionnels ainsi que pour le grand public.



La cartographie nationale est une plateforme portée par l'***ANCT*** qui recense tous les lieux d'inclusion numérique en France afin de permettre aux médiateurs numériques d'orienter plus facilement les publics en difficulté avec le numérique vers les structures adaptées.
Les lieux d'inclusion numérique sont des lieux d'accueil et d'accompagnement des personnes éloignées du numérique vers une autonomie numérique.

Le recensement des lieux d'inclusion numérique présents sur chaque territoire est effectué par les acteurs de la médiation numérique, notamment les Hubs de chaque territoire. Ainsi, la cartographie peut être utilisée pour repérer les acteurs de médiation numérique et leurs offres de services.



Dans la r***égion Occitanie***, le ***Hub RhinOcc*** se charge de l'identification et de l'intégration des lieux d'inclusion numérique dans la cartographie nationale à partir de bases de données existantes sur les territoires.

A ce jour, la préfecture et le Conseil départemental recensent 110 ***lieux d'inclusion numérique dans leurs bases de données***. Cependant, il est difficile d'avoir une mise à jour constante des lieux d'inclusion et de leur évolution.

Sont considérés comme ***lieux d'inclusion numérique,*** les structures dotées ***soit*** de matériels à libre disposition du public ***soit*** d'un médiateur numérique (délivrant des

ateliers d'initiation au numérique gratuits ou quasi gratuits) ***soit*** d'un aidant administratif (accompagnant gratuitement un usager dans ses démarches en ligne)

EPCI		*Nombre d'habitants*	*Indice de Fragilité numérique (IFN)*	*Nombre de lieux d'inclusion numérique connus* [12]
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	*CA*	127 248	5,8	53
	Lourdes	13 509	7,3	12
	Tarbes	43 955	5,8	25
CC Adour Madiran		23 955	6,9	9
CC du Plateau de Lannemezan		17 665	7,0	5
CC de la Haute-Bigorre		16 474	6,9	6
CC Pyrénées Vallées des Gaves		15 226	6,6	14
CC des Coteaux du Val d'Arros		11 065	5,9	4
CC Neste Barousse		7 292	7,4	4
CC Aure Louron		6 928	7,0	9
CC du Pays de Trie et du Magnoac		6 798	7,5	6



[12] *Base de données Préfecture*

Action 1.1 : Mise à jour de la cartographie des lieux d'inclusion numérique

Action 1.1	
Nom de l'action	Mise à jour de la cartographie des lieux d'inclusion numérique
Objectifs	Avoir une vision départementale exhaustive des lieux d'inclusion numérique et d'accompagnement aux démarches administratives accessibles gratuitement aux habitants Caractériser le niveau d'équipements et de services de chaque lieu Rendre accessibles et fiables (utilisables) les données sur les lieux d'inclusion numérique Favoriser l'émergence d'une communauté de professionnels Permettre aux professionnels (agents d'accueil, médiateurs numériques, aidants administratifs, etc.) d'orienter le public éloigné du numérique vers les structures les plus adaptées Informer le public éloigné du numérique des lieux d'inclusion numérique présents sur le territoire
Maître d'ouvrage	Hub RhinOcc en lien avec le conseiller coordinateur régie HPHD
Description de l'action	Élaborer une méthodologie permettant d'atteindre de manière pérenne les objectifs précités (définir le circuit et la périodicité de la mise à jour (trimestrielle/semestrielle/annuelle) de la liste des lieux d'inclusion numérique (ouverture, changement de services, fermeture, évolution du type d'accompagnement, nombre d'accompagnements, etc.) Renforcer le recensement des lieux d'inclusion numérique sur le département en communiquant sur les outils et le processus de recensement Mettre en place un système de remontée des informations en délégant dans chaque EPCI/lieu d'inclusion numérique, des agents chargés de remonter l'information

	Établir parallèlement deux autres documents : - Un document « réseau » à destination des professionnels (coordonnées directes, précisions sur le type de public accompagné) ; - Un document à destination du grand public qui sera distribué largement (collectivités, lieux d'inclusion numérique, etc.).
Territoire concerné (commune/EPCI/ ensemble du département)	Ensemble du département
Partenaires	ANCT, CD, préfecture, Coll.in, collectivités territoriales, associations, entreprises.
Budget prévisionnel	Actions du hub RhinOcc et des coordinateurs des conseillers numériques cofinancées par l'État (ANCT / CDC)
Plan de financement prévisionnel	Appels à projet ANCT et CDC
Calendrier	2024-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	***Réalisation*** : Fréquence des mises à jour réalisées (semestrielle, etc.) Nombre de lieux d'inclusion numérique ajoutés/modifiés dans la cartographie Pourcentage de lieux avec des informations complètes (matériels, services) ***Effet/Impact*** : Utilisation de la cartographie par les médiateurs numériques et les aidants (nombre de consultations)

Action 1.2: ***Promouvoir la cartographie des lieux d'inclusion numérique au niveau départemental***

Selon le ***baromètre du numérique*** édition 2023, quand ils sont confrontés à des difficultés, 5 % des Français arrêtent ou abandonnent l' usage des outils numériques, 26 % sollicitent l' aide de leur entourage en cas de difficulté numérique et 28 % estiment que le recours à leur cercle amical et familial est le plus adapté pour mieux maîtriser le numérique.

Action 1. 2	
Nom de l'action	Promouvoir la cartographie des lieux d'inclusion numérique au niveau départemental
Objectifs	Promouvoir la cartographie des lieux d'inclusion, le matériel, les services et les professionnels du numérique auprès des publics
Maître d'ouvrage	Hub RhinOcc en lien avec les 2 coordinateurs départementaux (Coll.in et régie HPHD)
Description de l'action	Etablir un plan de communication pour informer sur les lieux d'inclusion numérique présents dans chaque commune ainsi que les services et outils proposés dans ces lieux Produire des outils de communication adaptés aux différents publics cibles (publics éloignés du numérique (personnes âgées, personnes précaires, non ou moins diplômées, etc.), professionnels, partenaires) Identifier les canaux de communication adéquats : affichage, presse locale, sites internet des communes, EPCI, Département, réseaux sociaux, bulletins municipaux, radio, prés ence ponctuelle dans les lieux stratégiques (EHPAD, établissements scolaires et universitaires, entreprises) Identifier les évènements du département dans lesquels une communication sur l'inclusion numérique toucherait un public vaste (salon des aidants, salon des seniors, manifestations sportives, festivals, fêtes etc.) Organiser des événements de promotion, des forums d'information en concertation avec les structures de proximité Mettre en place des stickers à diffuser sur les lieux d'inclusion numérique afin de favoriser l'identification de ces lieux par les personnes éloignées du numérique.
Territoire concerné	Ensemble du département
Partenaires	Préfecture, CD, EPCI, Opérateurs mobiles, Entreprises, associations,

	Fondations
Budget prévisionnel	Dépendra du plan de communication
Plan de financement prévisionnel	Appels à projets ANCT, CDC, opérateurs de services publics, fondations, entreprises
Calendrier	2024-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des lieux d'inclusion numérique Nombre de personnes touchées • ***Indicateurs de réalisation*** : Nombre de supports diffusés. • ***Indicateurs d'effet/impact*** : Fréquentation des lieux d'inclusion numérique, nombre d'accompagnements effectués.

Action 1.3 : Renforcer les lieux d'inclusion numérique sur le département des Hautes-Pyrénées

Action 1.3	
Nom de l'action	Renforcer les lieux d'inclusion numérique sur le département des Hautes-Pyrénées
Objectifs	Permettre un niveau d'équipements et de services optimal pour accompagner les personnes éloignées du numérique.
Maître d'ouvrage	ANCT, CDC
Description de l'action	Équiper les lieux d'inclusion sur les territoires avec des équipements et services adaptés (outils numériques, médiateurs numériques) en fonction de la caractérisation des lieux établie lors de la cartographie Favoriser la création de partenariats avec les entreprises locales de technologies pour renforcer l'équipement des lieux en outils numériques performants et à jour Mettre en place un système d'évaluation continue des besoins des usagers afin d'ajuster régulièrement les services offerts dans les lieux d'inclusion numérique (ateliers, accompagnement individuel, accès aux équipements)
Partenaires	CD, préfecture, régie HPHD, hub RhinOcc, Coll.in, entreprises, fondations, opérateurs de services publics.
Territoire concerné	Les lieux à équiper seront définis à l'issue de l'analyse

(commune/ EPCI/ ensemble du département)	territoriale de la cartographie des lieux d'inclusion numérique
Budget prévisionnel	L'estimation du budget sera définie à l'issue de l'analyse territoriale de la cartographie des lieux d'inclusion numérique
Plan de financement prévisionnel	Appels à projets ANCT, CDC, opérateurs de services publics, Fonds européens, Fondations.
Calendrier	2024-2027
Indicateurs de suivi et d'évaluation	***Moyens/Ressources*** : Montant du financement alloué pour l'achat d'équipements Nombre de partenariats avec des fournisseurs d'équipements Nombre de médiateurs numériques formés pour gérer ces lieux ***Réalisation*** : Nombre de lieux d'inclusion numérique équipés Nombre d'équipements installés (ordinateurs, logiciels) Taux d'occupation des lieux après renforcement des capacités ***Effet/Impact*** : Augmentation du nombre d'usagers accompagnés dans les lieux renforcés Amélioration des compétences numériques des usagers (via des tests de compétences) Réduction du taux d'inégalités d'accès au numérique dans les zones rurales

Action 2 : Acteurs de la médiation et de l'accompagnement numérique

État des lieux de ce qui est connu

Un ***médiateur numérique*** a pour cœur de métier d'accompagner la montée en compétences sur le numérique de ceux qui le souhaitent mais aussi d'initier à la culture numérique. Ainsi, des médiateurs sont notamment présents en EPN (Espace Public Numérique), en CCAS, en bibliothèques/médiathèques.
La gratuité ou pas de ces lieux de médiations varie d'un lieu à un autre.



Un ***conseiller numérique*** est un médiateur numérique dont le poste est cofinancé par le dispositif d'État du même nom. Il peut exercer au sein d'une structure de droit public (collectivité, établissement public, GIP, etc.) ou d'une structure de droit privé (associations, structures de l'ESS).
Durant le plan de relance, sur une durée de deux ans, l'État a cofinancé la formation et le déploiement de 4 000 Conseillers numériques pour accompagner les citoyens dans les usages quotidiens du numérique (travailler à distance, consulter un médecin, gérer des courriels, suivre la scolarité des enfants, etc.). L'État a prolongé ce dispositif à l'issue du COVID, pour une période de 3 ans avec un niveau de co-financement revu.
Tout au long de leur parcours, les conseillers numériques bénéficient d'une formation initiale puis continue, intégralement financée par l'État, pour leur donner les moyens d'accompagner la montée en compétence de leur public.
Le dispositif Conseillers numériques est un outil qui permet de sensibiliser aux enjeux du numérique et d'accompagner les usagers vers l'autonomie.
Les conseillers numériques accompagnent tous types de personnes : particuliers, salariés, chefs d'entreprises, etc.
Les conseillers numériques organisent des ateliers numériques individuels ou collectifs ; ils organisent des activités d'initiation au numérique dans des lieux d'accueil et de passage (mairies, bibliothèques, France Services, marchés, locaux commerciaux, etc.) ou lors d'évènements ponctuels ;
Entre 2021 et 2023, 23 conseillers numériques ont été recrutés pour des durées de 18 à 24 mois, dont 9 postes en France Services par 19 employeurs aux profils divers. 21 postes ont été renouvelés en 2023 pour 3 ans. L'État subventionne ces postes de la manière suivante :

Financements de l'État durant le plan de relance

	Subvention totale de l'État	
	Pour un conseiller numérique recruté durant 18 mois	Pour un conseiller numérique recruté durant 2 ans
Structures publiques	42 500 €	50 000 €
Structures privées	32 000 €	40 000 €

Financements post-relance dans le cadre de conventions triennales avec les employeurs

	Subvention de l'État			
	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Structures publiques hors zone revitalisation rurale ou quartier prioritaire politique de la ville	17 500 €	12 500 €	12 500 €	42 500 €
Structures publiques dont les conseillers numériques interviennent en zone de revitalisation rurale ou en quartier prioritaire de la politique de la ville	20 000 €	17 500 €	12 500 €	50 000 €
Structures privées	20 000 €	14 000 €	10 000 €	44 000 €



Un ***Conseiller Numérique Coordinateur*** a pour rôle de renforcer le maillage et les synergies territoriales, être le principal relais des employeurs des conseillers numériques et de l'équipe d'animation nationale, imaginer et mettre en place des collaborations sur la base des besoins de la communauté des conseillers numériques. (Secrétaire de Mairie, travailleurs sociaux, agents de CCAS, etc.)

Un « aidant administratif » est un professionnel accompagnant gratuitement les usagers à la réalisation de démarches administratives, notamment par la voie numérique.



L'offre de médiation numérique sur le territoire est hétérogène : certaines structures proposent des services particuliers, d'autres accueillent des publics spécifiques, etc. En outre, certaines structures, privées ou publiques, disposent également de médiateurs numériques qui accompagnent les personnes éloignées du numérique, en dehors des labellisations de l'ANCT.

Ces structures ne sont pas nécessairement recensées dans la cartographie nationale à ce stade. Il est donc nécessaire de les recenser et de collaborer avec elles afin de porter ensemble l'inclusion numérique sur le territoire.

Exemples de structures des Hautes-Pyrénées dans lesquelles des médiateurs numériques ou des aidants administratifs sont présents

L'Udaf 65 (Union départementale des associations familiales)
Les Petits Débrouillards
Crescendo
Dan6T
Adapei
La chambre d'agriculture
SAGV (Solidarité avec les Gens du Voyage)
Les maisons départementales de solidarité
Le CCAS de Tarbes,
La préfecture des Hautes-Pyrénées (points d'accueil numérique)
La bureau de la Poste d'Argelès-Gazost
La mairie de Barbazan-Debat
Les 18 Espaces France services du département
La régie Hautes-Pyrénées Haut Débit
Le Melting Potes
Des médiathèques

Cette liste, non exhaustive, illustre la diversité des lieux d'accompagnement du public.

Action 2.1: ***Identifier tous les médiateurs numériques et les aidants administratifs du territoire proposant des services gratuits ou quasi gratuits***

Nom de l'action	***Identifier tous les médiateurs numériques du territoire proposant des services gratuits ou quasi gratuits***	***Identifier tous les aidants administratifs du territoire proposant des services gratuits ou quasi gratuits***
Objectifs	Avoir une vue globale de tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes éloignées du numérique pour mieux collaborer entre acteurs	Avoir une vue globale de tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes éloignées du numérique pour mieux collaborer entre acteurs
Maître d'ouvrage	régie HPHD en lien avec le hub RhinOcc	Préfecture, CD, la régie HPHD
Description de l'action	Recenser dans une base partagée par la gouvernance et les conseillers numériques coordinateurs tous les acteurs du territoire impliqués dans l'accompagnement des personnes éloignées du numérique.	Recenser dans une base partagée par la gouvernance et les conseillers numériques coordinateurs tous les acteurs du territoire impliqués dans l'accompagnement des personnes éloignées du numérique.
Territoire concerné (commune/ EPCI/ensemble dudépartement)	Ensemble du département	Ensemble du département
Partenaires	Acteurs publics et privés du département impliqués dans l'inclusion numérique : CD (répertoire existant), préfecture, Coll.in, EPCI, associations	France services, administrations, notamment les administrations partenaires des France services, opérateurs de services publics, CCAS, EPCI, communes, associations
Budget prévisionnel	Actions du hub et des coordinateurs des conseillers numériques cofinancées par l'État (ANCT / CDC)	Actions « en régie » portées par la préfecture et le CD
Plan de financement prévisionnel		
Calendrier	2024-2025	2024-2025
Lien autres programmes et		

contrats territorialisés		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	***Réalisation*** : Nombre de médiateurs et aidants numériques répertoriés. Mise à jour de la base de données des acteurs impliqués.	***Réalisation*** : Nombre d'aidants administratifs Nombre de professionnels habilités Aidants Connect

Action 2.2: *Coordonner/animer les actions des médiateurs numériques et des aidants administratifs*

On constate sur le territoire une dispersion des actions des médiateurs et des aidants administratifs. En effet, les acteurs mènent des actions, souvent de manière indépendante et sans coordination avec les autres acteurs du territoire, sans connaissance des autres offres présentes/disponibles (offre du territoire).

Nom de l'action	***Coordonner/animer les actions des médiateurs numériques***	***Coordonner/animer les actions des aidants administratifs***
Objectifs	Coopérer entre acteurs afin de porter ensemble l'inclusion numérique sur le territoire Coordonner le réseau départemental de l'inclusion numérique	Coopérer entre acteurs afin de porter ensemble l'inclusion numérique sur le territoire
Maître d'ouvrage	Coll.In	CD, Préfecture
Description de l'action	Etablir et mettre en œuvre un plan d'actions comprenant notamment l'organisation de rencontres/webinaires réguliers, la diffusion régulière d'informations auprès des acteurs (de type newsletters), la mise en place éventuelle d'une plateforme d'échanges départementale Organiser des rencontres trimestrielles en présentiel et en ligne, pour coordonner les efforts des médiateurs numériques,	Etablir et mettre en œuvre un plan d'actions comprenant notamment l'organisation de rencontres/webinaires réguliers, la diffusion régulière d'informations auprès des acteurs (de type newsletters), la mise en place éventuelle d'une plateforme d'échanges départementale Organiser des rencontres trimestrielles en présentiel et en ligne, pour coordonner les efforts des aidants administratifs,

	partager les avancées et discuter des difficultés rencontrées sur le terrain Organiser une rencontre annuelle avec les employeurs et/ou les responsables pour relayer les informations (formation, financement, besoin, etc.) et réaliser un retour d'expérience autour du dispositif Expérimenter la tenue d'un évènement local « Numérique en Commun » : programmer des ateliers, des tables rondes, des conférences sur des thématiques définies avec les structures et les usagers.	partager les avancées et discuter des difficultés rencontrées sur le terrain
Territoire concerné (commune / EPCI/ ensemble du département)	Ensemble du département	Ensemble du département
Partenaires	Hub RhinOcc, ANCT, Caisse des dépôts et consignations, employeurs de médiateurs numériques, (administrations de l'État, opérateurs de services publics, collectivités, entreprises, associations)	ANCT, Caisse des Dépôts et consignations, employeurs des aidants administratifs (État, opérateurs de services publics, France services, CCAS, collectivités, associations)
Budget prévisionnel	Actions du hub et des coordinateurs des conseillers numériques cofinancées par l'État (ANCT / CDC)	Actions « en régie » portées par la préfecture et le CD
Plan de financement prévisionnel		
Calendrier	2024-2025	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés		conventions territoriales globales
Indicateurs de suivi et	Nombre de rencontres/	Nombre de rencontres /

d'évaluation	webinaires Nombre de lettres d'information Taux de satisfaction des participants	webinaires Nombre de lettres d'information

Action 2.3 : Renforcer la coopération entre les médiateurs numériques et les aidants administratifs

Action 2.3	
Nom de l'action	Renforcer la coopération entre les médiateurs numériques et les aidants administratifs
Objectifs	Assurer une orientation et un accompagnement efficaces du public
Maître d'ouvrage	Préfecture, CD, Coll.in, Hub RhinOcc
Description de l'action	Organiser des rencontres/webinaires réguliers entre les médiateurs numériques et les aidants administratifs pour échanger et s'informer mutuellement sur les dispositifs d'inclusion numérique et d'accompagnement aux démarches en ligne Définir l'échelle territoriale la plus pertinente pour ces rencontres (format éventuel: une rencontre départementale annuelle suivie de rencontres infra-départementales le reste de l'année) Evaluer la pertinence de la création d'une plateforme commune d'échanges et de partages pour les médiateurs et les aidants administratifs du territoire
Territoire concerné (commune / EPCI/ ensemble du département)	Ensemble du département
Partenaires	ANCT, Caisse des Dépôts et Consignations, hub RhinOcc, régie HPHD, employeurs des médiateurs numériques (collectivités, entreprises, associations), employeurs des aidants administratifs (administrations de l'État, opérateurs de services publics, espaces France services, CCAS, collectivités, associations)
Budget prévisionnel	Frais de logistique plus ou moins élevés selon le format d'actions retenu (frais éventuels de restauration)
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Conventions territoriales globales
Indicateurs de suivi et d'évaluation	***Moyens/Ressources*** : Budget consacré aux événements de formation et d'échanges.

	Réalisation : Nombre de rencontres ou webinaires organisés chaque année. Nombre de médiateurs et aidants formés ensemble ou ayant participé aux événements. Nombre de projets collaboratifs initiés entre médiateurs et aidants.

Action 2.4: ***Qualifier les médiateurs numériques et les aidants administratifs à l'usage des outils numériques disponibles pour l'accompagnement***

Plusieurs outils sont mis à la disposition des médiateurs numériques et des aidants administratifs afin de mener à bien leurs missions. Ces outils sont notamment déployés par l'Incubateur des territoires au sein de l'ANCT. Membre du réseau beta.gouv dont il suit et diffuse l'approche, l'incubateur vise à accompagner les administratifs d'État et les collectivités territoriales (élus, agents publics) et les citoyens dans leurs usages du numérique

CARTOGRAPHIE NATIONALE des lieux d'inclusion numérique

La ***cartographie des lieux d'inclusion numérique*** pour orienter les publics vers les structures répondant à leur besoin

Administration + pour résoudre les blocages administratifs complexes et/ou urgents

Aidants Connect

Aidants connect pour accompagner en toute sécurité les usagers en situation d'illectronisme



Ce ***kit*** conçu par l'ANCT permet d'acquérir rapidement les bases de l'accompagnement des personnes en difficulté sur les outils numériques.
https://kit-inclusion.societenumerique.gouv.fr/

Tchap

TCHAP La messagerie instantanée du secteur public

Conçue et gérée par l'Administration française, au bénéfice de la fonction publique, pour communiquer facilement en toute sécurité.

Espace France Numérique Ensemble + BETA

France numérique ensemble pour outiller l'ensemble des gestionnaires de la politique d'inclusion numérique

Toutes et tous connecté·e·s

Toutes et tous connecté·e·s pour outiller les collectivités et les services de l'État afin de permettre aux territoires de suivre et d'agir pour la réduction de la fracture numérique (en construction)

Mon suivi social pour libérer du temps pour l'accompagnement social grâce à une solution simple, intuitive et sécurisée.

mon suivi social

Les Bases du numérique d'intérêt général

Les Bases pour faciliter le partage de ressources et de communs pour les acteurs de l'inclusion numérique

La coop de la médiation numérique pour faciliter l'accompagnement des éloignées du numérique (en construction)

RDV Service Public

RDV Service Public pour faciliter la prise de rendez-vous entre le service public et les usagers

Action 2.4	
Nom de l'action	Qualifier les médiateurs numériques et les aidants administratifs à l'usage des outils numériques disponibles pour l'accompagnement
Objectifs	Permettre aux médiateurs numériques et aidants administratifs de s'approprier les outils les plus pertinents pour exercer leurs missions et lever d'éventuelles difficultés techniques.
Maître d'ouvrage	Coll.in, régie HPHD, Hub RhinOcc, Préfecture , CD
Description de l'action	Recenser tous les outils recommandés par l'ANCT pour l'accompagnement des personnes éloignées du numérique. Identifier les outils les plus pertinents pour les médiateurs numériques et les aidants administratifs. Mettre à disposition ces outils et qualifier les médiateurs numériques et les aidants administratifs à leur usage. S'appuyer sur les réseaux territoriaux et les groupes de travail entre aidants administratifs et médiateurs numériques pour proposer des outils adaptés à la configuration du territoire. Instaurer un système de mentorat, où les médiateurs numériques les plus expérimentés pourraient accompagner les nouveaux arrivants ou ceux ayant besoin de renforcement de compétences spécifiques.
Territoire concerné (commune / EPCI/ ensemble du département)	Ensemble du département
Partenaires	ANCT, Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP), Direction interministérielle du numérique (DINUM), Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
Budget prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement prévisionnel	Actions du hub et des coordinateurs des conseillers numériques cofinancées par l'État (ANCT / CDC) Incubateur des territoires (ANCT) Enveloppe de formation de 20 000 € allouée par l'ANCT dans le cadre de la feuille de route « France Numérique Ensemble »
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'outils numériques recensés et à disposition des médiateurs numériques et des aidants administratifs Nombre d'utilisateurs par outil

	• ***Indicateurs de réalisation*** : Nombre d'aidants et médiateurs formés à l'utilisation des outils. • ***Indicateurs d'effet/impact*** : Taux de satisfaction des utilisateurs de ces outils

Action 2.5 : Sécuriser les pratiques des aidants administratifs

Action 2.5	
Nom de l'action	Sécuriser les pratiques des aidants administratifs
Objectifs	Renforcer la sécurité juridique et technique dans l'accompagnement des usagers par les aidants administratifs
Maître d'ouvrage	ANCT, Préfecture, CD
Description de l'action	Formation des aidants administratifs sur les mandats juridiques en ciblant les mandats adaptés au niveau d'accompagnement du public cible S'assurer de la sécurisation technique des outils
Territoire concerné (commune / EPCI/ ensemble du département)	Ensemble du département
Partenaires	ANCT, ANSSI, DITP, DINUM, administrations locales, employeurs des aidants administratifs, organismes de formation
Budget prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement prévisionnel	ANCT, appels à projets DITP, ANSSI, DINUM la messagerie instantanée du secteur public
Calendrier	2025-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de formations effectuées Nombre d'aidants administratifs formés

Action 3 : Agir pour l'insertion numérique des personnes en précarité numérique

La ***précarité numérique*** caractérise les personnes qui ne possèdent pas d'équipement numérique ou de connexion quel qu'en soit le critère (âge, diplôme, etc.) et notamment ceux qui n'ont pas les ressources financières pour s'équiper en numérique (matériels et abonnements)

Selon le baromètre du numérique 2023[13], un certain nombre de freins demeurent présents, notamment le sentiment de non-maîtrise qui concerne un quart de la population totale (25%) soit environ 16 852 013 personnes, du mal-équipement qui touche 13 % de la population, voire du non-équipement qui en touche 10 % ou des difficultés de connexion qui touchent 9% de la population.
En 2023, selon l' INSEE[14], 6,7 % des ménages n'avaient pas accès à l'internet en France.
Selon le baromètre du numérique, édition 2023, le prix des équipements et abonnements est le premier frein cité par 22 % des Français. Il est directement suivi du sentiment de non-maîtrise (18 %). L'accès à l'équipement est donc l'une des causes de l'éloignement du numérique. Le prix des équipements et des abonnements est le premier frein cité qui conduit à limiter l'usage du numérique, par 22 % des Français

Plusieurs structures sont impliquées dans le reconditionnement et la vente de matériels reconditionnés.

Recup'action 65, une association œuvrant pour favoriser l'insertion professionnelle des populations exclues du monde du travail. Elle propose un service D3E professionnel qui assure la collecte, le tri, la dépollution, le démantèlement et la vente d'équipements électriques en vue de leurs réutilisations.

Source : https://recup65.com/

Micro Récup est une association basée à Tarbes, spécialisée dans la gestion des déchets triés. Elle s'engage à valoriser les déchets dans la mesure du possible, en privilégiant le recyclage ou la réutilisation par le reconditionnement.

L'association ***Dans6T*** basée à Tarbes dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Dans6T a été fondée en 2001 avec pour mission de promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle à travers la danse. Elle se structure autour de trois axes principaux : création chorégraphique, cours de danse et action sociale.

[13] https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/barometre-numerique2023.pdf?v=1718381329
[14] https://www.insee.fr/fr/statistiques/2385835

L'association œuvre pour l'accès à la culture et à la danse, notamment dans les collèges, lycées et quartiers prioritaires. Grâce à la culture Hip-hop, elle met en place des dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des jeunes et les échanges intergénérationnels. Reconnue sur la scène nationale et internationale, Dans6T soutient les artistes émergents et contribue au rayonnement culturel des Pyrénées.

Emmaüs connect qui agit depuis 2013 pour permettre aux personnes en situation de précarité sociale et numérique d'accéder aux outils en ligne devenus indispensables.
A ce jour, ***16 000 aidants*** sont formés et plus de ***170 000 personnes*** ont pu être aidées au sein des ***lieux d'accueil*** (19 territoires d'actions) ou de ***Relais Numériques*** partenaires (500 relais numériques partout en France).

L'association propose également des formations et des outils aux acteurs sociaux et opérateurs de services publics pour transmettre ses méthodes avec l'ambition de changer d'échelle dans l'inclusion numérique sur tout le territoire.
Elle agit sur toutes les dimensions de l'exclusion numérique et sociale par l'Accueil inconditionnel ; l'Équipement & connexion (donner accès aux outils numériques à prix solidaire) et l'accompagnement (accompagner l'apprentissage de compétences numériques essentielles)
Source : https://emmaus-connect.org/



L'association n'ayant pas d'activité de tri, de reconditionnement et de vente d'objet, elle ne reçoit pas les dons de vêtements, d'électroménagers ou de meubles.

WeeeFund qui a pour ambition de réduire le gaspillage électronique et lutter contre l'exclusion numérique. Il crée des partenariats avec des collectivités et entreprises pour équiper et accompagner les bénéficiaires.

Leurs bénéficiaires sont des personnes éloignées de l'emploi, les habitants en quartiers prioritaires, en situation de handicap, primo arrivants, en réinsertion, en précarité sociale...



Source :

https://weeefund.fr/

Engagement solidaire, un site pour trouver toutes les informations nécessaires pour prendre un engagement solidaire en fonction de vos compétences, de vos moyens et disponibilités. Ce site permet de chercher une mission ponctuelle ou permanente ; de participer au financement des actions solidaires ; de donner du matériel et acheter solidaire

Source :https://engagement-solidaire.fr/gestes-solidaires/achat-solidaire/informatique/65/1/

Court-circlic :

https://court-circlic.fr/

Financé par la fondation AFNIC, le SGAR Occitanie, la DREAL, l'ADEME et le département de la Haute-Garonne, le dispositif Court-circlic vise à l'introduction d'ateliers de réparation et réemploi dans les structures de proximité, afin que les publics précaires puissent s'équiper gratuitement de matériel informatique en participant à sa réparation.

Ces ateliers sont destinés aux publics les plus précaires, et potentiellement éloignés du numérique. L'objectif est de proposer des ordinateurs en cohérence avec les besoins des personnes, et créer des situations d'encapacitation et de montée en autonomie. Dispositif éprouvé, il favorise le déploiement d'écosystèmes locaux de réemploi de matériel.

Déployé par vague, la Haute Garonne a commencé le déploiement en 2024, puis les Hautes-Pyrénées, le Gers et l'Aude sont concernés sur 2025-2026.

Action 3.1 : Identifier et développer l' offre territoriale de matériels reconditionnés

Action 3.1	
Nom de l'action	Identifier et développer l'offre territoriale de matériels reconditionnés
Objectifs	Répondre à la précarité numérique sur le territoire et lutter contre l'éloignement numérique
Maître d'ouvrage	Gouvernance de la feuille de route et Coll.in
Description de l'action	Recenser les acteurs du territoire impliqués dans le reconditionnement et la distribution de matériel informatique à bas coût Élargir le partenariat avec des entreprises locales de recyclage et de reconditionnement de matériel informatique, pour faciliter la distribution de ces équipements aux personnes en situation de précarité numérique Soutenir les acteurs du territoire impliqués dans le reconditionnement Recenser les dispositifs de tarification sociale d'abonnements numérique Recenser les acteurs du territoire impliqués dans le financement d'abonnements numériques et téléphoniques à tarif social Étudier les possibilités d'une aide financière à l 'achat de matériels informatiques et d'une aide sur les abonnements et forfaits de connexion (opérateurs de téléphonie :

	Orange, SFR, Bouygues, La poste etc.)
Territoire concerné (commune / EPCI/ ensemble du département)	Ensemble du département
Partenaires	Associations, entreprises, fondations
Budget prévisionnel	
Plan de financement prévisionnel	ANCT (14 000 €), fonds européens, entreprises, fondations
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	***Moyens/Ressources :*** Budget consacré à la collecte et au reconditionnement des matériels. ***Réalisation*** : Nombre de partenariats formés avec des associations de reconditionnement Nombre de matériels reconditionnés par an Nombre de bénéficiaires ayant reçu du matériel reconditionné Nombre de structures collaborant au programme de reconditionnement ***Effet/Impact*** : Réduction du nombre de personnes non équipées en matériel informatique Amélioration de l'accès au numérique pour les populations en situation précaire Satisfaction des bénéficiaires en termes de qualité du matériel fourni

Action 3.2 : Encourager l' achat de matériels reconditionnés

Action 3.2	
Nom de l'action	Encourager l'achat de matériels reconditionnés
Objectifs	Réduire le gaspillage numérique et lutter contre la précarité numérique et l'éloignement numérique
Maître d'ouvrage	Gouvernance de la feuille de route
Description de l'action	
Territoire concerné (commune / EPCI/ ensemble du département)	Ensemble du département
Partenaires	ADEME, opérateurs de services publics notamment France Travail et ses partenaires, collectivités, entreprises, associations, fondations
Budget prévisionnel	
Plan de financement prévisionnelle	ANCT, Fonds européens, Fondations, ADEME
Calendrier	2025-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'achats de matériels informatiques reconditionnés Nombre de lieux proposant des matériels informatiques reconditionnés • ***Indicateurs d'effet/impact*** : nombre de personnes équipées en matériel reconditionné.

Action 3.3 : Amener les services au plus près des personnes précaires et éloignées du numérique

Action 3.3	
Nom de l'action	Amener les services au plus près des personnes précaires et éloignées du numérique
Objectifs	Aller vers
Maître d'ouvrage	CD
Description de l'action	Recenser et développer les dispositifs d'itinérance et d'aller vers (y compris jusqu'au domicile) Cibler des acteurs sociaux tels que les maisons de solidarité, CCAS, associations de quartiers, par exemple, pour mieux cibler les populations les plus éloignées du numérique, et leur proposer des accompagnements sur-mesure
Territoire concerné (commune / EPCI/ ensemble du département)	Ensemble du département
Partenaires	Département, administrations d'Etats et opérateurs de services publics, collectivités, GIP politique de la ville, associations impliquées dans la lutte contre la précarité, dans l'aide aux personnes, EHPAD, La Poste, CDC
Budget prévisionnel	
Plan de financement prévisionnel	CDC, appels à projets ministériels, appels à projets des opérateurs de services publics
Calendrier	2024-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte de solidarité, Conventions territoriales globales
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'accompagnements à domicile effectués

Action 4 : Etudier les conditions de maintien d'une offre de services d'accompagnement numérique

A travers l'évaluation des résultats de la feuille de route numérique, le maintien d'une offre de service répondant aux besoins du département sera étudié. Les conditions clés (cartographie des implantations, capacités à accompagner les usagers, évaluation des indicateurs ...) seront examinées afin de rechercher les actions pouvant être menées permettant de maintenir l'accompagnement numérique des publics. Des pistes de réflexions tels que l' élargissement des financements , la mutualisation de l'accompagnement du public, la professionnalisation des accompagnants pourront être notamment envisagées.

Action 5 : ***Développer l'éducation au numérique pour tous***

Focus sur quelques actions

PIX est un « service public » en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques. Développé depuis 2016, l'État ambitionne de généraliser la diffusion et l'usage de l'outil Pix dans le cadre de la Stratégie nationale. Il s'agit d'un service public en ligne dédié à tous les publics, et offrant trois types de fonctionnalités : un diagnostic des compétences numériques de l'usager, des parcours de formation, ainsi qu'une certification officielle attestant de certaines compétences du numérique, remise à la fin d'une évaluation. Chaque test requiert un coût de 45 € auprès d'un centre agréé.

Le décret du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire a introduit l'usage de l'outil Pix dans les établissements du secondaire. Ce dispositif a pour but d'identifier les lacunes des élèves en matière de compétences numériques puis de proposer un parcours de formation adapté à chacun. Depuis la rentrée 2020, la certification Pix est devenue obligatoire pour les élèves de troisième au collège, et le sera également pour les classes de Terminale en lycée général, technologique et professionnel, de CAP, de 3ème prépa pro, et les étudiants en 2ème année de BTS et CPGE. Actuellement, le service propose l'évaluation de 16 compétences avec 5 niveaux de maîtrise, et ce, dans 5 grands domaines du numérique (informations et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité, environnement numérique). L'État adresse également ce dispositif au corps enseignant des établissements scolaires.

La ligue de l'enseignement développe de nombreux projets et programmes d'éducation au numérique.

D-Clics numériques

Des parcours éducatifs pour former les citoyens aux usages du numérique de façon ludique et responsable.

D-Codeurs

Un programme d'engagement de jeunes volontaires en service civique ayant des missions autour de l'inclusion et l'éducation au et par le numérique, notamment auprès des publics scolaires et parascolaires : accompagnement des acteurs éducatifs à la mise en place d'activités d'initiation aux différents usages du numérique au sein des écoles, des centres de loisirs, des bibliothèques, etc.

Les Veilleurs de l'info

Parcours éducatif pour outiller les professionnels de l'éducation et lutter contre les "fakes news" et théories du complot

Action 5.1 : Renforcer l' éducation au numérique des jeunes

Action 5.1	
Nom de l'action	Renforcer l'éducation au numérique des jeunes
Objectifs	Réduire la fracture numérique
Maître d'ouvrage	DASEN, Mission locale
Description de l'action	Sensibiliser à l'éducation au numérique les professionnels des établissements scolaires. Développer dans les écoles, collèges, lycées et universités, l'apprentissage du numérique Communiquer sur l'importance des compétences numériques auprès des parents et élèves
Territoire concerné (commune / EPCI/ ensemble du département)	Ensemble du département
Partenaires	Centres de formations et d'apprentissages, chambres consulaires, GIP Pix, collectivités territoriales, associations,
Budget prévisionnel	
Plan de financement prévisionnel	Éducation nationale, ANCT, Fonds européens, Fondations
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	***Moyens/Ressources*** : Budget dédié aux ateliers et formations numériques pour les jeunes. ***Réalisation*** : Nombre de partenariats avec les établissements scolaires Nombre de jeunes ayant suivi des ateliers de formation numérique Nombre de formations ou ateliers organisés dans les

	écoles Nombre de modules de sensibilisation aux risques numériques. ***Effet/Impact*** : Amélioration des compétences numériques des jeunes (mesurée via des outils comme Pix) Réduction du nombre de jeunes exposés aux risques du numérique (via des enquêtes post-formation) Satisfaction des jeunes et des parents quant à l'utilité des formations (associations de parents d'élèves, structures d'éducation populaire, Boussole des jeunes...)

Action 5.2: ***Renforcer les compétences numériques des salariés et des autoentrepreneurs***

Action 5.2	
Nom de l'action	Renforcer les compétences numériques des salariés et des autoentrepreneurs.
Objectifs	Faire du numérique un outil de développement des compétences Intégrer continuellement dans les plans de formation la formation aux outils du numérique
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Sensibiliser et former les salariés dans les entreprises et les autoentrepreneurs aux enjeux du numérique.
Territoire concerné (commune / EPCI/ ensemble du département)	Ensemble du département
Partenaires	GIP Pix, partenaires sociaux /patronat, réseaux consulaires et fédérations d'entreprise, entreprises du territoire, association, organismes de formation
Budget prévisionnel	
Plan de financement prévisionnel	ANCT, fonds européens, fondations, RSE des entreprises, organismes de formations, OPCO, etc.

Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	***Réalisation*** : Nombre de salariés/auto-entrepreneurs formés chaque année Nombre d'entreprises intégrant des modules de formation numérique dans leurs plans de formation ***Effet/Impact*** : Taux d'adoption et d'intégration des outils numériques dans les entreprises après formation

Action 5.3: ***Renforcer les compétences numériques des agents des administrations et des opérateurs en charge de missions de services publics***

Action 5.3	
Nom de l'action	Renforcer les compétences numériques des agents des administrations et des opérateurs en charge de missions de services publics
Objectifs	Faire du numérique un outil de développement des compétences Intégrer continuellement dans les plans de formation la formation aux outils du numérique
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Sensibiliser et former aux enjeux du numérique.
Territoire concerné (commune / EPCI/ ensemble du département)	Ensemble du département
Partenaires	GIP PIX, administrations, collectivités territoriales, opérateurs en charge de missions de service public, organismes de formation (des Ministères, CNFPT, etc.)
Budget prévisionnel	
Plan de financement prévisionnel	ANCT, ministères, collectivités, etc...

Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'agents formés Niveau d'éducation au numérique • ***Indicateurs de réalisation*** : Nombre d'agents formés, Nombre de programmes de formation mis en place.